

## Traité Maasser Chéni

## Michna 5 - Chapitre 1

```
הַלּוֹקֵח מֵים,
וּמֶלַח,
וּמֶלַח,
אוֹ פֵּרוֹת שֶּאֵינָן יְכוֹלִין לְהַגִּיעַ לִירוּשָׁלַים,
לֹא קָנָה מַעֲשֵׁר.
הַלוֹקֵחַ פֵּרוֹת,
שוֹגֵג,
יַחְזָרו דָמִים לִמְקוֹמָן.
יַעְלוֹ וְיִאָּכְלוֹ בַּמָּקוֹם.
יִעָלוֹ וְיִאָּכְלוֹ בַּמָּקוֹם.
יִרָקבו:
```

Celui qui a acheté de l'eau, ou du sel ; des fruits [encore] attachés au sol ou des produits qui ne sont pas susceptibles d'arriver à Jérusalem, n'a pas acquis de dîme. Dans le cas de celui qui a acheté des fruits par erreur, il faut que l'argent soit rendu. Si cela a été fait sciemment, les fruits doivent être amenés à Jérusalem et s'il n'y a pas de sanctuaire, on les laissera pourrir.



## Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions